

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

Rapporteur : Frédéric LE GOUIL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Agir pour nos lycées publics. Éco-référentiel des lycées bretons »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a décidé d'actualiser l'éco-référentiel des lycées mis en place en 2010 au regard des évolutions climatiques, réglementaires et aussi de ses ambitions en matière de transition écologique et énergétique.

Cet éco-référentiel vise à doter la collectivité d'un cadre commun actualisé, pour encadrer les opérations de construction et de rénovation de ses lycées. Ce cadre est cohérent avec les orientations stratégiques récemment adoptées ou en cours d'adoption, notamment le Schéma directeur immobilier (SDI), le Plan de transition bas carbone 2026-2028 (également présenté au cours de cette session représente la part contributive du Conseil régional sur ses compétences, son fonctionnement et son patrimoine, à l'atteinte des objectifs généraux de baisse des gaz à effet de serre), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) et les politiques régionales sectorielles.

Il marque un changement d'échelle dans l'approche environnementale du patrimoine des lycées bretons, en cohérence avec l'ambition régionale portée de longue date par la collectivité. Ce changement se manifeste notamment par :

- une approche plus systémique des enjeux, intégrant de manière transversale climat, énergie, ressources, biodiversité, santé et usages ;
- une prise en compte renforcée de l'adaptation au changement climatique, en complément des objectifs d'atténuation ;
- une montée en exigence progressive et proportionnée selon la nature et l'ampleur des opérations ;
- une articulation plus étroite entre exigences environnementales, contraintes techniques et soutenabilité économique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient la démarche de réactualisation de l'éco-référentiel. Celle-ci traduit l'engagement de la Région en faveur d'un « patrimoine éducatif exemplaire, au service des élèves, des équipes éducatives et des territoires, pleinement inscrit dans la transition écologique. Elle s'inscrit dans la perspective d'un développement soutenable et d'une transition juste pour toutes et tous ».

Il apprécie un texte équilibré qui reconnaît que la lutte contre le changement climatique passe par l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et par l'adaptation aux évolutions climatiques, celles qui sont déjà observées et celles qui sont à venir compte tenu du niveau des émissions actuelles/passées et de l'inertie du système climatique. Dans ces conditions, la « résilience » des bâtiments « lycées » face aux aléas climatiques (vagues de chaleur, inondations, vents, tempêtes) est un axe d'amélioration à travailler. Ainsi qu'il est dit dans l'éco-référentiel, *« Un lycée n'est pas seulement un ensemble de bâtiments : c'est un lieu de vie quotidienne pour des milliers d'élèves et d'agents, un espace d'apprentissage, de travail, de restauration, de déplacement et de sociabilité. Les épisodes de chaleur, les tensions sur l'eau ou les coupures d'énergie n'y sont pas des abstractions : ils affectent directement les conditions d'étude, de travail et de sécurité. Piloter la transition climatique, c'est donc agir concrètement sur le confort d'été dans les salles de classe, la qualité des espaces extérieurs, la fiabilité des réseaux, la maîtrise des consommations et la continuité du service public éducatif. »*

Le CESER est un peu surpris qu'il ait fallu attendre 16 ans pour mettre à jour ce référentiel. En effet, en 16 années, la situation écologique, les enjeux de transition ainsi que la réglementation ont fortement évolué. Il aurait été opportun de suivre ces évolutions en produisant plus régulièrement ce type de document structurant.

Sur la forme, le CESER salue la grande qualité et clarté du document qui en font un texte d'une certaine facilité de lecture alors qu'il traite de questions relativement complexes, et qui permet de bien saisir les objectifs et la méthode envisagées. Ainsi il devrait permettre à l'ensemble des acteurs impliqués de comprendre et d'appliquer la déclinaison opérationnelle, à l'échelle des lycées, des choix politiques de l'assemblée régionale en matière de transition, sans cloisonner les enjeux.

Sur le fond, le CESER apprécie l'approche systémique qui adopte une vision transversale intégrant les enjeux liés à la fois au climat, à l'énergie, à la biodiversité, aux ressources, à la santé ainsi qu'au confort des usagers. Il apprécie aussi que l'éco-référentiel rassemble et rende opérationnels les engagements existants dans le SRADDET qui est le cadre stratégique régional (niveau 1) fixant la trajectoire climat-énergie à l'horizon 2050, mais aussi dans le SPASER 2026-2028 (commande publique) et le nouveau Plan de transition bas carbone qui sont tous les deux les cadres d'actions transversaux (niveau 2), ainsi que dans le SDI 2026-2035 (niveau 3) et les Plans d'actions déclinant le SDI (niveau 4) qui se situent à des niveaux plus opérationnels. Le CESER aurait apprécié de voir où se situe le Plan énergie lycées dans cette architecture.

Le CESER apprécie aussi le choix de faire de l'éco-référentiel un outil qui soit le plus opérationnel possible avec un socle commun d'exigences minimales, lesquelles sont très précisément détaillées dans chacun des volets : énergie-climat (pages 21-23), biodiversité, paysages, continuité écologique, gestion de l'eau et des sols (pages 27-35), énergie et eau (pages 44-48), santé, confort et inclusion des usages (pages 56-59), réduction des déchets, réemploi, matériaux durables et économie circulaire (pages 69-71), et avec des indicateurs de suivi précis comme, par exemple, la consommation en kWh/m² ou le taux de matériaux biosourcés.

Il apprécie également qu'il soit prévu, d'une part, que des dérogations seront possibles pour s'adapter à la réalité de chaque site, afin de ne pas bloquer des projets nécessaires ne pouvant se conformer strictement aux exigences posées, et, d'autre part, que ces dérogations ne seront permises que sous réserve d'être explicitées, argumentées et arbitrées. Ainsi l'éco-référentiel vise « une application exigeante mais non dogmatique », ou non dogmatique mais néanmoins exigeante.

Le CESER salue l'intégration des enjeux liés au confort, à la sécurité, à la santé et à l'inclusion des élèves et des personnels, voire d'autres utilisateurs potentiels, avec la prise en compte de la qualité de l'air, du confort acoustique et des actions proposées autour de l'accessibilité comme le prévoit déjà le SDI. L'existence de ce volet montre une volonté de placer les usagers au centre de la démarche. Il apprécie également tout particulièrement qu'il soit question dans ce volet d'assurer l'équité territoriale et sociale dans la qualité d'accueil et même la « justice sociale » (à propos de l'accessibilité).

Le CESER encourage le Conseil régional à endosser, ainsi qu'il est proposé dans le document (page 15), le rôle de pilote de la transition climatique régionale, en inscrivant son patrimoine éducatif – lequel couvre près de 2 millions de mètres carrés – dans une trajectoire cohérente d'atténuation et d'adaptation. Et il salue le principe d'une gouvernance basée sur la connaissance patrimoniale, la planification (inscrire les actions dans une trajectoire), l'évaluation, la coopération entre tous les acteurs concernés, le tout avec des données permettant d'objectiver les décisions, de mesurer les performances réelles et d'assurer un reporting transparent.

Le CESER tient à relever que l'ambition transversale du document pose la question de la complexité de mise en œuvre qui va supposer une coordination extrêmement rigoureuse entre les multiples acteurs : services régionaux, autres collectivités territoriales, partenaires techniques, maîtres d'œuvre, entreprises, équipes éducatives, usagers... Cette complexité pourrait générer des lourdeurs administratives ainsi que des difficultés d'appropriation sur le terrain. Aussi le CESER suggère de travailler en amont à faire connaître l'éco-référentiel.

Il s'inquiète, par ailleurs, du défi immense posé par le patrimoine existant. En effet, une grande partie des lycées a été construite avant 2000 et ils sont encore alimentés à 45 % par des énergies fossiles... Le rythme de rénovation

nécessaire représente donc un défi, surtout au regard de la situation actuelle et à venir des finances publiques. Ainsi l'investissement constant de cent millions d'euros par an mis en avant dans l'avant-propos pourrait ne pas perdurer.

Si le CESER apprécie le choix très volontariste de ce document, il s'inquiète de sa dépendance au comportement des usagers. Ainsi, une part importante de la trajectoire de sobriété repose sur la sensibilisation et le changement de comportement des élèves et du personnel, des agents de la collectivité et du corps enseignant, en matière de réduction des consommations, et de respect des consignes de température, par exemple. Or ces facteurs humains sont plus difficiles à maîtriser que les solutions purement techniques. Le CESER suggère, par conséquent, de travailler à l'acculturation des agents régionaux, et de travailler sur la question des usages à chaque fois qu'un projet nécessitera de les faire évoluer.

Enfin, le CESER note que le référentiel encourage fortement le recours aux filières locales, ce qui est une très bonne chose. Cependant, la capacité réelle de ces filières à absorber la demande massive de l'ensemble du patrimoine public régional ne semble pas avoir été investiguée.

En conclusion, le CESER reconnaît que le référentiel est un document qui fixe un cadre robuste et exemplaire avec la volonté de transformer le patrimoine des lycées en « démonstrateur de la transition ». Sa réussite dépendra de la capacité de la Région à impliquer et accompagner tous les acteurs et à maintenir un financement pérenne.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Agir pour nos lycées publics. Éco-référentiel des lycées bretons »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité.